

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014****Objet : TARIFS FORMATION CONTINUE**

-----  
Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN -  
FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU -  
MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL -  
MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN  
-----

*Intervention de M. Gilbert GROSSAT*

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 28 mars 2011, la Chambre redéploie une offre de formation continue en direction des entreprises de l'Ain, orientée dans un premier temps sur les Langues et la Bureautique/informatique.

L'étude réalisée pour évaluer la faisabilité du marché a confirmé la nécessité d'adapter la politique de rémunération des intervenants actuellement en vigueur en cohérence avec les pratiques des autres Chambres de Rhône-Alpes.

Ainsi, pour les actions de formation en Langues et Bureautique/informatique, la rémunération proposée pour les vacataires salariés variera entre 20 € et 35 € de l'heure (CP compris) et pour les prestataires de services entre 210 € TTC et 365 € TTC la journée de 7 heures, en fonction du niveau d'expertise, de l'expérience et du thème d'intervention.

Pour toutes les autres actions de formation, la rémunération proposée pour les vacataires salariés variera entre 40 € et 65 € de l'heure (CP compris) et pour les prestataires de services entre 420 € TTC et 680 € TTC la journée de 7 heures, en fonction du niveau d'expertise, de l'expérience et du thème d'intervention.

Le Bureau vous propose de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs.

**L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, approuve les tarifications définies pour la formation continue présentées ci-dessus.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	35
- Nombre de Membres présents .....	24
- Nombre de voix pour .....	24
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY  
Président